

**JOURNAL****OFFICIEL**

de la

**République Démocratique du Congo**

Cabinet du Président de la République

Kinshasa - 1<sup>er</sup> octobre 2008**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE****Ordonnance n° 08/059 du 24 septembre 2008 portant autorisation des modifications aux statuts de la société par actions à responsabilité limitée dénommée Shell RDC***Le Président de la République,*

Vu la Constitution, spécialement en son article 79 ;

Vu, tel que modifié et complété à ce jour, le Décret du 27 février 1887 relatif aux sociétés commerciales, spécialement en son article 6 ;

Vu, tel que modifié et complété à ce jour, l'Arrêté Royal du 22 juin 1926 relatif aux sociétés par actions à responsabilité limitée, spécialement en ses articles 1 et 2 ;

Vu, telle que modifiée et complétée à ce jour, l'Ordonnance n° 07/017 du 03 mai 2007 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement, spécialement en son article 58 ;

Vu les résolutions des Assemblées générales des actionnaires de la société SHELL RDC tenues respectivement en dates du 08 septembre 2006 et du 15 janvier 2008 ;

Sur proposition du Ministre de l'Economie Nationale et Commerce ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

**ORDONNE**Article 1<sup>er</sup> :

Est autorisée l'augmentation du capital social de la société par actions à responsabilité limitée dénommée SHELL RDC, lequel est porté de 5.572.206.917 FC à 7.278.440.318 FC.

Article 2 :

Est de même autorisé le changement de dénomination sociale de la société par actions à responsabilité limitée dénommée SHELL RDC en ENGEN DRC.

Article 3 :

Sont autorisées, en conséquence, toutes les modifications apportées aux statuts suite à l'augmentation du capital social et au changement de la dénomination ainsi intervenues.

Article 4 :

Le Ministre de l'Economie Nationale et Commerce est chargé de l'exécution de la présente Ordonnance qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 24 septembre 2008

Joseph KABILA KABANGE

Antoine GIZENGA  
Premier Ministre